



GUIDE DU TRI 2024

TRIER POUR UN AVENIR VERT



À JETER ?

À RECYCLER ?

VOTRE GUIDE COMPLET POUR UNE PLANÈTE SAIN



SOMMAIRE

1. EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI	p. 3
2. RECYCL'ORIENT	p. 4-5
3. CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION DE LA DÉCHÈTERIE	p. 6-7
4. CALENDRIER DE COLLECTE 2024	p. 8
5. CALENDRIER SEMAINES PAIRES ET IMPAIRES	p. 9
6. LE DÉPÔT DE CARTONS	p. 10
7. LE COMPOSTAGE	p. 11
8. 6 CONSEILS POUR DIMINUER SA POUBELLE DE MOITIÉ.....	p. 12
9. MÉMO-TRI / À DÉCOUPER.....	p. 13-14
10. LA GESTION DES DÉCHETS : QUI FAIT QUOI ?	p. 15

EXTENSION DES CONSIGNES DU TRI

N'AYEZ PLUS DE DOUTES... DÉSORMAIS, LE GESTE DE TRI EST PLUS SIMPLE !

L'extension des consignes de tri pour les déchets a simplifié le geste de tri du citoyen en lui permettant de jeter l'intégralité des déchets d'emballages dans leur poubelle jaune. Jusque-là, seuls les flacons et bouteilles étaient à trier, désormais, on peut y ajouter tous les films, pots, barquettes, tubes, sachets... L'espoir étant qu'en simplifiant ce geste, les performances de tri et de collecte s'amélioreraient, mais aussi que l'augmentation de ce flux facilite les solutions industrielles de recyclage.



VOICI LES CHOSES QUE VOUS POUVEZ TRIER !



Bouteilles & flacons



Emballages en carton



Pots & boîtes



Barquettes



Emballages métalliques



Briques alimentaires



Sacs & sachets



Films

RECYCL'ORIENT



RÉDUIRE, RÉUTILISER, RECYCLER

La Recycl'orient est une structure portée par le SIEDMTO de Vendevre en partenariat avec la Communauté de Communes du Barséquanais et la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube qui gère la récupération, la valorisation et la revente de biens.

Avec Recycl'orient, vous pouvez offrir une seconde vie à cette abondance de meubles, d'objets, de vêtements... Les objets sont récupérés, puis triés, pesés, classés et ensuite sont mis en rayon pour un ré-emploi.

HORAIRES DE L'ESPACE DE VENTE :

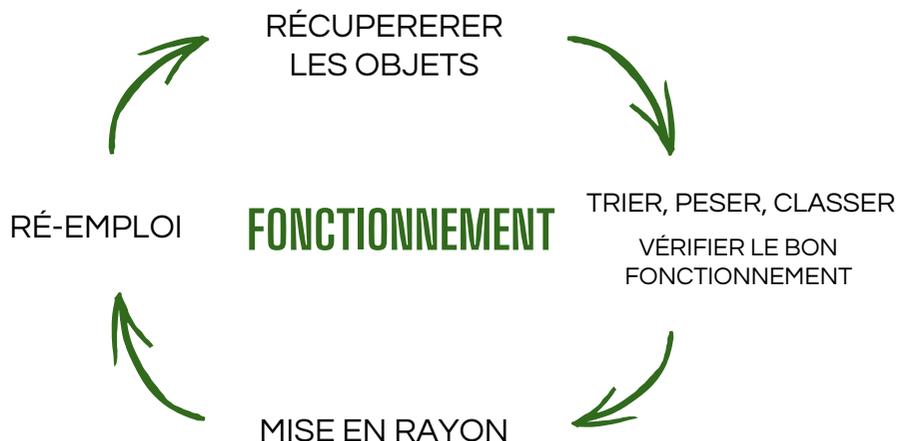
Mercredi - Vendredi - Samedi
de 14h00 à 18h30

HORAIRES DU DÉPÔT

Mercredi - Vendredi - Samedi
de 13h45 à 18h00

HORAIRES DES BUREAUX

Du Lundi au Vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30



☎ 03 51 14 72 18



Bellevue, 10 Rte de la ZI, 10140 Vendevre-sur-Barse



LES OBJETS ACCEPTÉS



- Ameublements tous matériaux (matelas, mobilier professionnel...)



- Textiles (tous types de vêtements, chaussures, linge de maison...)



- Eléments de décoration (bibelots, tableaux, posters, décorations, diverses...)



- Biens culturels (livres, BD, CD, DVD, vinyles, jeux électriques...)



- Petits et gros électroménagers, HI-FI, informatiques...



- Quincaillerie, sanitaires...



- Mobiliers d'extérieurs de jardin tout matériaux (bois, plastique, métal...)



- Tous types de luminaires...



- Jouets, jeux de société, articles de puériculture...



- Vaisselles et ustensiles de cuisine...



- Outils de bricolage et de jardinage...



- Vélos, articles de sport et d'activités extérieures...

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION DE LA DÉCHÈTERIE

- ▶ La déchèterie est accessible, sur présentation d'un badge, aux particuliers, professionnels et associations du territoire de la Communauté de Communes de la région de Bar-sur-Aube.
- ▶ Pour obtenir votre badge, vous devez renseigner le formulaire disponible en mairie, à la déchèterie ou sur www.barsuraube.org. Le badge vous sera ensuite adressé par voie postale.
- ▶ Les usagers doivent respecter le règlement intérieur : respecter les règles de circulation (sens de circulation, vitesse...), présenter leur badge d'accès au gardien, suivre les instructions du gardien...
- ▶ Pour optimiser le temps d'attente, nous vous invitons à séparer par catégories vos déchets avant de vous rendre à la déchèterie.
- ▶ Localisation : sur la route de Bayel en sortant de Bar-sur-Aube (à côté des services techniques de la CCRB).
- ▶ Le badge donne droit à 24 passages par an pour les particuliers.
- ▶ Le site est protégé par vidéosurveillance 24h/24h.
- ▶ La récupération est strictement interdite.



HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE

HIVER	(1er Novembre - 31 Mars)	
	Matin	Après-midi
LUNDI	Fermé	13h30 - 17h
MARDI	10h - 12h	13h30 - 17h
MERCREDI	10h - 12h	13h30 - 17h
JEUDI	10h - 12h	13h30 - 17h
VENDREDI	10h - 12h	13h30 - 17h
SAMEDI	10h - 12h	13h30 - 17h

ÉTÉ	(1er Avril - 31 Octobre)	
	Matin	Après-midi
LUNDI	Fermé	13h30 - 18h30
MARDI	10h - 12h	13h30 - 18h30
MERCREDI	10h - 12h	13h30 - 18h30
JEUDI	10h - 12h	13h30 - 18h30
VENDREDI	10h - 12h	13h30 - 18h30
SAMEDI	10h - 12h	13h30 - 18h30

LES DÉCHETS À DEPOSER EN DÉCHÈTERIE

LES DÉPÔTS SONT LIMITÉS À 1M³ MAXIMUM TOUTS MATÉRIAUX CONFONDUS PAR PASSAGE (3M³ POUR LES PROFESSIONNELS).



ENCOMBRANTS



ÉLECTROMÉNAGERS



LAMPES



MÉTAUX



MOBILIER



RADIOGRAPHIES



CARTONS



PAPIERS



PILES ET
ACCUMULATEURS



VERRES



PALETTES



DÉCHETS VERTS

Limités à
1m³ / passage



DÉBLAIS /
GRAVATS

Limités à
1m³ / passage



HUILES DE
VIDANGE

Limitées à
20 L / passage



HUILES DE
FRITURES

Limitées à
20 L / passage



BATTERIES

Limitées à
1 / passage



DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUE

Limités à
20kg / passage

LES DÉCHETS NON ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

- ▶ ORDURES MÉNAGÈRES (→ bac dédié)
- ▶ CADAVRES D'ANIMAUX (→ équarrisseur)
- ▶ DÉCHETS AMIANTÉS (→ centre d'enfouissement dédié)
- ▶ DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX (aiguilles de seringue → points de collecte dédiée - www.dastri.fr)
- ▶ MÉDICAMENTS (→ pharmacie)
- ▶ PNEUMATIQUES (→ point de vente)
- ▶ BOUTEILLES SOUS PRESSION (→ point de vente)
- ▶ EMBALLAGES RECYCLABLES HORS VERRE (→ sac de tri)

CALENDRIER DE COLLECTE 2024



“ JOURS DE
RAMASSAGE ”

“ REPORT JOURS
FÉRIÉS ”

COMMUNES	ORDURES MÉNAGÈRES	TRI SÉLECTIF
AILLEVILLE	lundi semaine impaire ²	lundi semaine impaire ²
ARCONVILLE	lundi semaine paire ¹	lundi semaine impaire ²
ARRENTIERES	lundi semaine impaire ²	lundi semaine impaire ²
ARSONVAL	mercredi semaine paire ³	mercredi semaine impaire ⁴
BAR SUR AUBE	Tous les mardis	Tous les mercredis ³ et ⁴
BAROVILLE	mercredi semaine paire ³	mercredi semaine impaire ⁴
BAYEL	vendredi semaine impaire	mercredi semaine impaire ⁴
BERGERES	lundi semaine paire ¹	lundi semaine impaire ²
BLIGNY	lundi semaine paire ¹	lundi semaine impaire ²
CHAMPIGNOL-LEZ MONDEVILLE	lundi semaine paire ¹	lundi semaine impaire ²
COLOMBE-LE-SEC	lundi semaine impaire ²	lundi semaine impaire ²
COUVIGNON	vendredi semaine paire ⁵	lundi semaine paire ¹
ENGENTE	lundi semaine impaire ²	lundi semaine impaire ²
FONTAINE	vendredi semaine paire ⁵	lundi semaine paire ¹
FRAVAUX	mercredi semaine paire ³	mercredi semaine impaire ⁴
JAUCOURT	mercredi semaine paire ³	mercredi semaine impaire ⁴
JUVANCOURT	vendredi semaine paire ⁵	lundi semaine paire ¹
LIGNOL-LE-CHÂTEAU	lundi semaine impaire ²	lundi semaine impaire ²
LONGCHAMP-SUR-AUJON	vendredi semaine impaire	mercredi semaine impaire ⁴
MEURVILLE	mercredi semaine paire ³	mercredi semaine impaire ⁴
MONTIER EN L'ISLE	mercredi semaine paire ³	mercredi semaine impaire ⁴
PROVERVILLE	Tous les mardis	Tous les mercredis ³ et ⁴
ROUVRES-LES-VIGNES	lundi semaine impaire ²	lundi semaine impaire ²
SPOY	mercredi semaine paire ³	mercredi semaine impaire ⁴
URVILLE	lundi semaine paire ¹	lundi semaine impaire ²
VILLE-SOUS-LA-FERTE	vendredi semaine paire ⁵	lundi semaine paire ¹
VOIGNY	lundi semaine impaire ²	lundi semaine impaire ²

SEMAINE PAIRE

SEMAINE IMPAIRE

TOUTES LES SEMAINES

1	• Lundi 1 ^{er} Avril →	• Jeudi 4 Avril
	• Lundi 11 Novembre →	• Jeudi 14 Novembre
2	• Lundi 1 ^{er} Janvier →	• Jeudi 4 Janvier
	• Lundi 20 Mai →	• Jeudi 23 Mai
3	• Mercredi 1 ^{er} Mai →	• Jeudi 2 Mai
	• Mercredi 25 Décembre →	• Jeudi 26 Décembre
4	• Mercredi 8 Mai →	• Vendredi 10 Mai
5	• Vendredi 1 ^{er} Novembre →	• Jeudi 31 Octobre

LES CONTENEURS ET SACS DOIVENT ÊTRE SORTIS LA VEILLE AU SOIR

CALENDRIER 2024 : SEMAINES PAIRES ET IMPAIRES

JANVIER

	L	M	M	J	V	S	D
1	1	2	3	4	5	6	7
2	8	9	10	11	12	13	14
3	15	16	17	18	19	20	21
4	22	23	24	25	26	27	28
5	29	30	31				

FÉVRIER

	L	M	M	J	V	S	D
5				1	2	3	4
6	5	6	7	8	9	10	11
7	12	13	14	15	16	17	18
8	19	20	21	22	23	24	25
9	26	27	28	29			

MARS

	L	M	M	J	V	S	D
9				1	2	3	
10	4	5	6	7	8	9	10
11	11	12	13	14	15	16	17
12	18	19	20	21	22	23	24
13	25	26	27	28	29	30	31

AVRIL

	L	M	M	J	V	S	D
14	1	2	3	4	5	6	7
15	8	9	10	11	12	13	14
16	15	16	17	18	19	20	21
17	22	23	24	25	26	27	28
18	29	30					

MAI

	L	M	M	J	V	S	D
18				1	2	3	4
19	6	7	8	9	10	11	12
20	13	14	15	16	17	18	19
21	20	21	22	23	24	25	26
22	27	28	29	30	31		

JUIN

	L	M	M	J	V	S	D
22					1	2	
23	3	4	5	6	7	8	9
24	10	11	12	13	14	15	16
25	17	18	19	20	21	22	23
26	24	25	26	27	28	29	30

JUILLET

	L	M	M	J	V	S	D
27	1	2	3	4	5	6	7
28	8	9	10	11	12	13	14
29	15	16	17	18	19	20	21
30	22	23	24	25	26	27	28
31	29	30	31				

AOÛT

	L	M	M	J	V	S	D
31				1	2	3	4
32	5	6	7	8	9	10	11
33	12	13	14	15	16	17	18
34	19	20	21	22	23	24	25
35	26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
35							1
36	2	3	4	5	6	7	8
37	9	10	11	12	13	14	15
38	16	17	18	19	20	21	22
39	23	24	25	26	27	28	29
40	30						

OCTOBRE

	L	M	M	J	V	S	D
40		1	2	3	4	5	6
41	7	8	9	10	11	12	13
42	14	15	16	17	18	19	20
43	21	22	23	24	25	26	27
44	28	29	30	31			

NOVEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
44				1	2	3	
45	4	5	6	7	8	9	10
46	11	12	13	14	15	16	17
47	18	19	20	21	22	23	24
48	25	26	27	28	29	30	

DECEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
48							1
49	2	3	4	5	6	7	8
50	9	10	11	12	13	14	15
51	16	17	18	19	20	21	22
52	23	24	25	26	27	28	29
53	30	31					

SEMAINE PAIRE

SEMAINE IMPAIRE

DÉPÔT DE CARTONS

LES CARTONS DOIVENT ÊTRE **OBLIGATOIREMENT** PLACÉS DANS LES SACS DE TRI, SINON **ILS NE SERONT PAS RAMASSÉS !**



SI LES CARTONS SONT TROP GROS POUR LES SACS,
VEUILLEZ LES JETER À LA DÉCHÈTERIE.

N'emboîtez pas les cartons

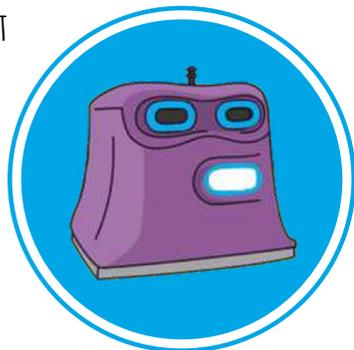
ON NE CHANGE PAS LES BONNES HABITUDES !

DANS LA BENNE À PAPIERS

PAPIERS UNIQUEMENT

Ce qui est accepté :

- Catalogues
- Enveloppes
- Journaux
- Livres
- Magazines
- Etc...

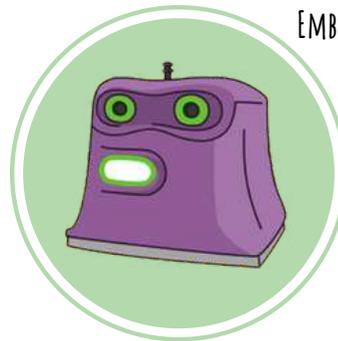


DANS LA BENNE À VERRE

EMBALLAGES EN VERRE UNIQUEMENT

Ce qui est accepté :

- Bouteilles
- Flacons
- Bocaux
- Pots



PAS DE PARE-BRISÉS OU DE VITRES
(À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE)

LE COMPOSTAGE

COMMENT COMPOSTER ?

3 règles sont à respecter :

1. Brasser régulièrement pour apporter de l'oxygène aux décomposeurs
2. Vérifier l'humidité
3. Diversifier les apports : mélanger 50% de matières vertes et 50% de matières brunes



ON COMPOSTE



- Epluchures, fruits et légumes crus ou cuits, restes de repas....



- Marc de café/thé/tisanes - filtres en papier, coques de noix, noisettes broyées



- Coquilles d'oeufs, essuie-tout



- Bouquet de fleurs, plantes d'intérieur, fanes, feuilles mortes, tontes

ON NE COMPOSTE PAS



- Mégots, plastiques, sacs d'aspirateurs, bois, vernis, produits chimiques



- Taille de cyprès et de Thuyas (mais on peut les utiliser en paillage)



- Mauvaises herbes montées à graines



- Litières et excréments d'animaux

6 CONSEILS POUR DIMINUER SA POUBELLE DE MOITIÉ.



① PROSCRIRE LES PRODUITS JETABLES

Ils représentent environ 8 % des déchets par habitant et par an, soit plus de 30 kilos. Bannissez lingettes, vaisselle à jeter, appareil photo à usage unique... Y compris les produits dits « biodégradables », qui en réalité n'en sont pas, comme par exemple le tube de papier toilette Aquatube.



② LIMITER LES EMBALLAGES

Évitez au maximum les emballages et suremballages. Privilégiez les recharges ou des produits faits maison. Pensez également aux produits vendus en vrac. Sauf exception, préférez l'eau du robinet à l'eau en bouteille. Ne vous laissez pas bluffer par la mode des plastiques végétaux.



③ RÉDUIRE SA CONSOMMATION DE PAPIER

Diminuez l'impression des courriels ou les sorties papier des documents. Bon nombre d'entre eux sont consultables à l'écran et archivables numériquement. Privilégiez les services en ligne : facturation de l'eau, de l'électricité, du téléphone...



④ MIEUX TRIER

Plus d'un tiers des produits vendus par les industriels en France n'est pas recyclable. Les papiers ou cartons salis ne doivent pas être mis au tri. Même chose pour les sacs, films ou barquettes en plastique, ainsi que la vaisselle en verre et les miroirs. Pensez à enlever bouchons, capsules et couvercles pour les contenants en verre.



⑤ COMPOSTER LES DÉCHETS DE CUISINE

Les déchets de cuisine représentent en moyenne 45 kg/hab. et par an. Si vous avez un jardin, pratiquez le compostage individuel. Ce seul geste permettrait de réduire les déchets ménagers de 30 à 40 % par an et par personne. Si vous n'avez pas de jardin, renseignez-vous auprès de votre commune pour savoir si vous disposez d'un compostage collectif près de chez vous.



⑥ DONNER

Meubles, vêtements qui ne servent plus... Plutôt que de les jeter, pensez à leur donner une deuxième vie (RECYCL'ORIENT). Les conteneurs de collecte pour textiles récupèrent les vêtements propres, le linge de maison, mais aussi la petite maroquinerie et les chaussures portables (LE RELAIS).

SACS JAUNES

Ne pas laver les emballages, seulement les vider et les déposer séparés les uns des autres.



LES TEXTILES

Borne disponible à la Déchèterie de Bar sur Aube

LE RELAIS
nous avons raison de croire en l'Homme



- Vêtements propres et secs... déchirés ou non



- Petites maroquineries (sac à main, ceinture...)



- Chaussures liées par paires...



- Linges de maison...

PAPIER

Vérifiez qu'il ne reste à l'intérieur ni **CD-Rom attaché** en supplément, ni **échantillon de cosmétique**



Catalogues, enveloppes, journaux, livres, magazines etc...

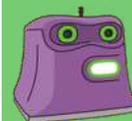


à mettre dans les sacs jaunes sans les emboîter

VERRE

Pas de pare-brises ou de vitres, pas de verre vaisselle (à déposer en déchèterie)

Les capsules de bouteilles doivent être jetées avec les ordures ménagères.



Bouteilles en verre



Les pots, bocaux et flacons en verre

Les couvercles en métal sont recyclables et sont à placer dans le BAC JAUNE.



MÉMO TRI

Ce mémotri que vous pouvez afficher chez vous est l'occasion de vous rappeler les consignes de tri de tous vos déchets et les astuces pour améliorer votre compostage!

LES DÉCHETS À DEPOSER EN DÉCHÈTERIE

Les dépôts sont limités à 1m³ maximum tous matériaux confondus par passage (3m³ pour les professionnels).



ENCOMBRANTS



DEEE



LAMPES



MÉTAUX



MOBILIER



RADIOGRAPHES



CARTONS



PAPIERS



PILES ET ACCUMULATEURS



VERRES



PALETTES



DÉCHETS VERTS
Limités à
1 m³ / passage



DÉBLAIS / GRAVATS
Limités à
1 m³ / passage



HUILES DE VIDANGE
Limitées à
20 L / passage



HUILES DE FRITURES
Limitées à
20 L / passage



BATTERIES
Limité à
1 / passage



DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUE (DDS)
Limités à
20 Kg / passage

LES DÉCHETS NON ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE



- ▶ ORDURES MÉNAGÈRES (→ bac dédié)
- ▶ DÉCHETS AMIANTÉS (→ centre d'enfouissement dédié)
- ▶ DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX (aiguilles de seringue → points de collecte dédiée - www.dastrif.fr)
- ▶ MÉDICAMENTS (→ pharmacie)
- ▶ PNEUMATIQUES (→ point de vente)
- ▶ EMBALLAGES RECYCLABLES HORS VERRE (→ sac de tri)
- ▶ CADAVRES D'ANIMAUX (→ équarrisseur)
- ▶ BOUTEILLES SOUS PRESSION (→ point de vente)

LE COMPOSTAGE

COMMENT COMPOSTER ?



ON COMPOSTE



- Epluchures, fruits et légumes crus ou cuits, restes de repas....



- Marc de café/thé/tisanes - filtres en papier, coques de noix, noisettes broyées



- Coquilles d'œufs, essuie-tout



- Bouquet de fleurs, plantes d'intérieur, fanes, feuilles mortes, tontes



ON NE COMPOSTE PAS



- Mégots, plastiques, sacs d'aspirateurs, bois, vernis, produits chimiques



- Taille de cyprès et de Thuyas (mais on peut les utiliser en paillage)



- Viande, os, poisson



- Mauvaises herbes montées à graines



- Litières et excréments d'animaux

La Communauté de Communes de la région de Bar-sur-Aube



- ▶ GÈRE LA DÉCHÈTERIE.
LES AGENTS ACCUEILLENT LES HABITANTS ET ASSURENT L'ÉVACUATION DES DÉCHETS DANS LES DIFFÉRENTES FILIÈRES.
- ▶ ORGANISE LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS ET DES SACS DE TRI. LES AGENTS ASSURENT LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS ET DE VOS SACS DE TRI. ILS VIDENT ÉGALEMENT LES BENNES D'APPORT VOLONTAIRE DES EMBALLAGES EN VERRE ET DES PAPIERS.
- ▶ INFORME LES USAGERS SUR LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE DÉCHETS.

Le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube



- ▶ ASSURE LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS ET DES DÉCHETS RECYCLABLES. LE SDEDA ORGANISE LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS AUBOIS VIA UN MARCHÉ UNIQUE QUI PERMET DE S'ADAPTER À TOUTES LES SPÉCIFICITÉS DE TRI DU DÉPARTEMENT. PAR AILLEURS, IL GÈRE LES RECETTES LIÉES AU TRI ET AU RECYCLAGE : IL REVERSE AUX ENTITÉS DE COLLECTE LES SOUTIENS DE CITEO ET LA VENTE DES MATÉRIAUX.
- ▶ ACCOMPAGNE SES ADHÉRENTS EN TERMES D'OPTIMISATION FINANCIÈRE ET TECHNIQUE.
- ▶ INFORME LES AUBOIS SUR LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE DÉCHETS.

Citéo (éco-organisme né de la fusion d'Eco-Emballages et d'Ecofolio)



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

- ▶ PERÇOIT LA CONTRIBUTION DES PRODUCTEURS POUR LA VALORISATION DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS. CITEO REVERSE CETTE CONTRIBUTION AUX COLLECTIVITÉS EN FONCTION DE LEURS PERFORMANCES DE TRI.
- ▶ TRAVAILLE AVEC LES INDUSTRIELS POUR ÉCO-CONCEVOIR DES EMBALLAGES MIS SUR LE MARCHÉ ET AMÉLIORER LEUR RECYCLABILITÉ.
- ▶ INFORME LES USAGERS SUR LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE DÉCHETS VIA DES CAMPAGNES NATIONALES.



Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube

4 Boulevard du 14 juillet
10200 Bar-sur-Aube

03 25 27 81 24

contact.ccrb@barsuraube.org

www.barsuraube.org

www.facebook.com/ccrb10

www.instagram.com/ccrb_10



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

